



Déclaration du bureau national de l'AAFC

Paris, le 10 juin 2022

Après les accusations délirantes portées contre lui, le président de l'Association d'amitié franco-coréenne retrouve son honneur

Le 29 novembre 2018, Benoît Quennedey, président de l'Association d'amitié franco-coréenne (AAFC), était mis en examen pour « *recueil, livraison d'informations à une puissance étrangère* » et « *intelligence avec une puissance étrangère* », suite à un rapport de la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI). Trois ans et demi plus tard, le 29 avril 2022, les juges d'instruction chargés de l'enquête ont rendu une ordonnance de non-lieu en faveur de Benoît Quennedey, suivant ainsi les réquisitions du parquet, mettant fin à une affaire qui n'a que trop duré et doit alerter chaque citoyen sur l'état des libertés en France.

Tout ceux qui ont travaillé avec Benoît Quennedey, notamment au sein de l'Association d'amitié franco-coréenne, savent à quel point les accusations portées contre lui étaient ridicules. Loin d'être un « *traître* », il est un citoyen qui a choisi de servir son pays, à la fois dans sa vie professionnelle et associative. Car agir pour que la France, puissance d'équilibre, renoue avec ses meilleures traditions diplomatiques (reconnaître des États, et non des régimes politiques, par exemple) c'est aussi la servir, et Benoît Quennedey, avec tous les membres de l'Association d'amitié franco-coréenne, refuse la marginalisation de son pays parmi les acteurs pouvant exercer une influence positive dans la résolution de la crise coréenne.

L'histoire de l'« affaire Quennedey » reste à écrire et elle pourrait servir de leçon.

On regrettera, pour s'en inquiéter, « *la légèreté du renseignement français, qui a perdu ici toute crédibilité* », comme l'a souligné son avocat. Pour ce dernier, « *cette affaire est un fiasco qui a détruit la vie d'un homme pendant près de quatre ans sur la base des fantasmes de la DGSI. Pour s'en convaincre, il suffit de voir l'extrême imprécision du rapport initial transmis à la justice : à aucun moment nous n'avons su ce qui justifiait les accusations de la DGSI, rien non plus sur l'origine de ces affirmations péremptoires et fausses.* » Chaque citoyen doit donc être conscient qu'il peut être soumis à l'arbitraire si ses centres d'intérêt, pourtant parfaitement honorables, ne plaisent pas ou échappent à une certaine doxa.

On regrettera aussi l'attitude de médias qu'on peut légitimement qualifier de complices. Si la presse écrite a plutôt bien fait son travail, il en va différemment dans les médias audio-visuels qui gardent, sur l'issue de cette affaire, un silence qu'on espère gêné. C'est pourtant l'émission d'une grande chaîne de télévision française qui a, en premier, jeté en pâture le nom et la photo de Benoît Quennedey, sans la moindre précaution, le 26 novembre 2018, alors qu'il venait d'être arrêté et mis au secret dans les locaux de la DGSI. Pourquoi un tel empressement à l'époque ? Pourquoi un tel silence aujourd'hui ?

En attendant les réponses à ces questions - et à d'autres -, Benoît Quennedey a été réintégré dans ses fonctions d'administrateur du Sénat et peut reprendre toutes ses activités au sein de l'Association d'amitié franco-coréenne, dont il n'a jamais cessé d'être le président bien qu'empêché. Tous les membres de l'AAFC s'en réjouissent.